

Note de politique générale accompagnant le budget 2020 du CPAS

Le C.P.A.S a pour mission d'assurer à chacun une vie conforme à la dignité humaine. Pour atteindre cet objectif, le C.P.A.S. dispose principalement de deux leviers : l'aide financière et l'aide non matérielle.

Cette aide non matérielle se distingue peu dans les budgets, puisqu'il n'y a pas de sortie d'argent. Il peut s'agir d'une aide purement administrative (aide au remplissage de dossiers divers, vers les sociétés de logements publics, vers des organismes octroyant des primes, des bourses scolaires, ...), d'une aide où le C.P.A.S. sert d'intermédiaire (comme les prises en charges de factures d'eau ou d'hospitalisation), d'un soutien psychologique, d'une orientation vers d'autres services (comme dans les cas de violences intra-familiales, ou lorsqu'un problème de santé mentale est détecté). Toutes ces aides non matérielles, et donc non matérialisables, occupent pourtant une grande part dans la charge de travail de nos agents. C'est pourquoi, nous avons décidé de revoir notre plan d'embauche et par conséquent le plan de gestion en engageant un mi-temps supplémentaire au service logement et la pérennisation du job coach (la politique pro-active d'insertion socio-professionnelle via les articles 60 et 61 a été intensifiée ces dernières années. Ainsi nous sommes passés de 12,50 ETP engagés en 2014 à 18 ETP en 2018, soit une augmentation de 44 %. Près de 92 personnes ont ainsi été engagées sous ce contrat particulier de 2013 à 2018). En 2020, il est aussi prévu de renforcer le temps de travail des puéricultrices de la crèche afin de répondre aux normes minimales d'encadrement (1 puéricultrice pour 7 enfants dans une structure agréée de 36 lits), soit 38,50 h en supplément.

Au niveau de l'administration générale, les dernières modifications en matière de législation en marchés publics nécessitent un renfort spécialisé. Ainsi, un agent communal sera engagé également au C.P.A.S. pour 0,2 ETP. Cet engagement permettra également d'harmoniser les procédures en matière de marchés publics de la Commune et du C.P.A.S. et de préparer une future synergie de ces services.

Enfin, le service recette souhaitant amplifier les procédures de recouvrement, un mi-temps est également prévu en renfort. Quant au service administratif de l'aide sociale, au vu des diverses modifications de procédure et en prévision de l'arrivée du programme EOS, le service est renforcé d'un temps plein, réparti sur deux agents à mi-temps, l'un employé d'administration, l'autre auxiliaire d'administration.

Comme pour les années précédentes, de nombreuses réunions budgétaires ont été organisées durant l'année 2019 où nous avons travaillé avec la commune afin de rentrer respectivement un budget en équilibre au global et un budget en équilibre à l'exercice propre. Ainsi, ce présent budget vous est présenté à l'équilibre avec une dotation communale de 3.480.902,81 €.

Malgré un contexte budgétaire difficile et les diverses modifications de législations auxquelles nous avons dû nous adapter, nos missions régaliennes ont été menées de façon scrupuleuse : maintien de l'enquête sociale pour les aides chauffages du CPAS, maximisation de l'utilisation des subsides, maintien de rapports sociaux de qualité établissant l'état de besoin, ... Les services permettant d'offrir une aide à domicile pour des personnes fragilisées ont été maintenus ainsi que l'ensemble des services sociaux au sens large (service social général, service d'insertion sociale et professionnelle, service logement, cellule énergie, activités de la maison de quartier). Les nouveaux services créés, tels que le

service social du logement et l'épicerie sociale ne cessent de démontrer leur nécessité pour la population oupéyenne. Ainsi, les aides financières sous forme de Tickets S sont passées de 65 Tickets S pour 100 dossiers RIS en 2016 à 26 pour 100 dossiers en 2018 (soit une diminution moyenne de 60 %). Quant aux bénéficiaires accueillis depuis l'ouverture en février 2017, ils sont en moyenne de 184 par an. En 2020, nous continuerons à mener ces différents défis à bien.

Les projets transversaux continueront à être menés en 2020 : le plan de cohésion sociale avec les actions menées à la Maison de quartier, la réhabilitation de la Ferme Christophe par la création d'un pôle socio-culturel incluant des services du C.P.A.S. et de la Commune (notamment la bibliothèque de Vivegnis). L'ancrage communal avec la poursuite de la création de logements pour familles nombreuses et la création de deux logements d'urgence dans l'ancien presbytère d'Oupeye seront quant à eux concrétisés en 2020.

Par ce budget, nous souhaitons veiller à la pérennisation des services tout en faisant preuve de la rigueur nécessaire pour faire face à la situation économique actuelle.

En conclusion

Ce budget du service ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2020 montre notre volonté de mener une politique de grande rigueur compte tenu de la situation budgétaire actuelle tout en maintenant l'accomplissement de nos missions sociales.

Nous tenons à remercier Madame le Directeur général, Madame le Directeur financier et tous les agents des services du CPAS pour leur investissement au quotidien.

Oupeye, le 26 novembre 2019.

La Présidente du CPAS

Hélène LOMBARDO

